



## **Resolutioun: Développement de la mobilité douce**

---

La croissance de la population et celle du nombre de voitures sur nos routes met en évidence que l'aménagement des voies destinées aux voitures n'a pas contribué de manière satisfaisante au soulagement du réseau routier. Pour cette raison, la promotion de la mobilité douce est entrée au focus du gouvernement actuel, qui la présente comme le futur du transport au Luxembourg. Cependant, plusieurs défis restent à surmonter.

C'est pour cette raison que nous avançons certaines propositions pour le développement de cette mobilité douce.

Propositions concrètes pour le développement de la mobilité douce:

- Sensibilisation des cyclistes
- Contrôle technique volontaire pour les vélos
- L'amélioration des pistes cyclables
- Développement de « Park and Ride » aux frontières

### **1) Sensibilisation de la cohabitation entre les cyclistes et le trafic motorisé**

Lors des dernières années, les automobilistes sont témoins d'une campagne de sensibilisation concernant les dangers que la conduite d'une voiture sur une route publique peut entraîner, comme la vitesse, l'alcool et le portable et toute autre sorte de distraction visuelle et/ou audiovisuelle y relatif.

Mais, les automobilistes ne sont pas les seuls concernés par les dangers de la route. C'est pourquoi nous voulons introduire une campagne de sensibilisation pour la bonne cohabitation entre les cyclistes et le trafic motorisé. Cette campagne visera à rappeler aux cyclistes les facteurs de risques, notamment les voitures, le non-respect des feux rouges, les piétons ou encore un vélo mal équipé, contraire au standard posé par le code de la route, mais aussi un rappel des règles du code de la route pour les acteurs du trafic motorisé comme p. ex. la distance de 1,50m en cas de dépassement.

### **2) Contrôle technique volontaire pour les vélos**

Suite à l'augmentation de cyclistes sur les routes, la nécessité d'un vélo correctement équipé selon les normes posées par le code de la route devient de plus en plus importante. C'est la raison pour laquelle, nous voudrions établir un service de contrôle comparable à celui pour les voitures où les cyclistes peuvent volontairement faire contrôler leurs vélos et se renseigner si celui-ci est conforme aux normes exigées.



### **3) Amélioration des pistes cyclables**

Le gouvernement actuel annonce depuis des années la construction de nouvelles pistes cyclables, mais selon le mouvement écologique la réalisation du réseau de ces pistes cyclables comporte de fortes lacunes. En effet, de nombreux points de passages importants n'ont toujours pas été réalisés. Concrètement, le Mouvement Écologique annonce qu'il y a 40 pistes cyclables clés au Luxembourg, alors qu'une seule a été réalisée jusqu'à présent (Bettembourg - Dudelange).

D'autres connexions entre villes importantes comme Esch-sur-Alzette - Luxembourg Ville ; Merl – Strassen ; Bertrange/Dippach posent toujours des problèmes à la mobilité douce.

De plus, la coalition ne prend pas en compte l'adaptation des pistes cyclables aux Cargobikes, l'accès par des rampes aux escaliers ou l'élargissement des ascenseurs pour les vélos. Nous proposons de prendre au sérieux les besoins de la mobilité douce et de mettre fin à ces lacunes.

### **4) « Park and Ride » aux frontières**

Le développement des Park and Rides spéciaux aux frontières porterait à moyen et à long-terme des fruits pour l'évolution de la mobilité douce au Luxembourg.

Les P&R doivent notamment être équipés d'une gare pour le tram (cf. le projet du tram rapide qui liera la capitale avec le Sud du pays) pour offrir aux frontaliers la possibilité de garer leurs voitures au P&R et prendre le tram jusqu'à Luxembourg-Ville.

D'ailleurs, pour rendre ces aires plus attrayantes on doit mettre en place des magasins pour les achats essentiels (supermarchés, pharmacies, station d'essence) afin que les frontaliers puissent faire leurs courses au P&R. Prenant en compte que le développement du tram rapide prendra du temps, on pourrait équiper les P&R d'arrêts de bus provisoires.

Les avantages du projet seraient une répartition plus efficace de la circulation au Grand-Duché, ce qui entraînerait une diminution du nombre de véhicules sur les voies les plus exploitées (notamment au Centre et au Sud). La diminution de véhicules conduirait ainsi à une amélioration double de la qualité de vie pour les non-résidents ainsi que les résidents et à une réduction de pollution.

S